



L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

LES
ESSEN
TIEL

vi || urbaine

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE



Accompagner les créateurs d'entreprise

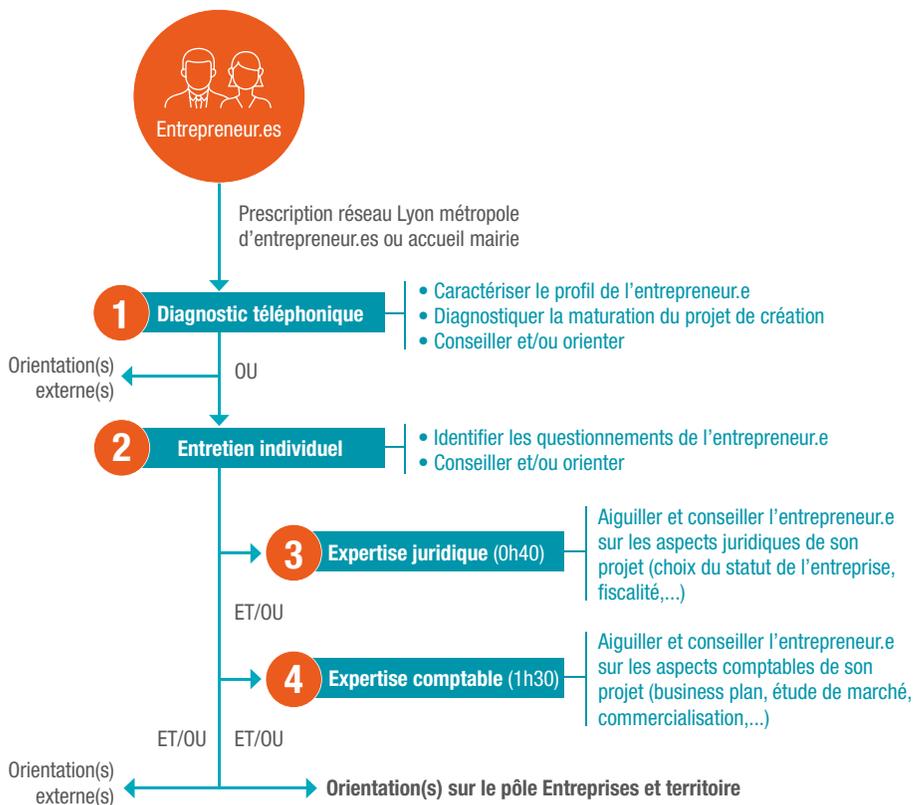
La ville de Villeurbanne soutient la création d'entreprises via sa direction du Développement économique de l'emploi et de l'insertion (DDEI). Elle propose d'accompagner gratuitement les personnes dans leurs parcours de création d'entreprise à Villeurbanne, de l'émergence du projet jusqu'à trois années d'existence.

Ce service de conseil et d'orientation est destiné à toutes les Villeurbannaises et les Villeurbannais désireux de créer leur entreprise ou ayant créé une structure de moins de trois ans.

Les objectifs

- offrir une expertise juridique et/ou comptable sur les phases de l'idée de création, de décision de lancer l'activité ou de finalisation de la création d'entreprise (business plan, étude de marché, commercialisation, fiscalité, statut de l'entreprise...),
- orienter les entrepreneurs vers les partenaires ou organismes externes (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, réseaux bancaires, financement...),
- être une porte d'entrée vers le développement économique de l'entreprise : recherche de locaux, conseil en recrutement, urbanisme réglementaire, économie sociale et solidaire...

Les étapes



- Les diagnostics téléphoniques (étape 1)

sont réalisés au fur et à mesure des prescriptions, par la coordinatrice du Passage 33 de la DDEI.

- Les entretiens individuels (étape 2)

ont lieu au Passage 33 et sont réalisés par la coordinatrice, à l'aide d'une fiche diagnostic.

- Les permanences juridiques (étape 3)

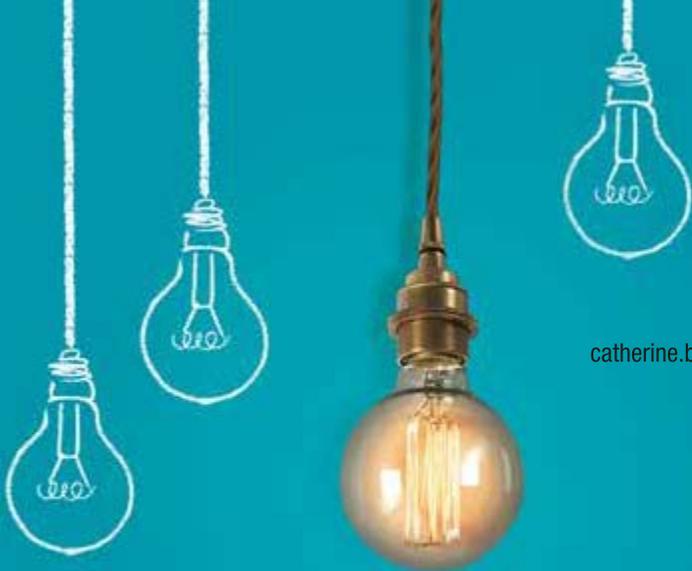
sont animées par des avocats de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, les 1^{er} et 3^e jeudis matin du mois (soit 22 jeudis par an) au Passage 33.

3 rendez-vous de 40 minutes peuvent être fixés par permanence.

- Les expertises comptables (étape 4)

sont animées par des experts-comptables de l'association Appui technique à l'entreprise nouvelle (Aten), les 1^{er} et 3^e jeudis matin du mois (soit 22 jeudis par an) au Passage 33.

2 rendez-vous d'1 h30 peuvent être fixés par permanence.



PASSAGE 33

33 rue du 8-mai-1945

Contact :

Catherine Baldassarra

04 37 42 34 51

catherine.baldassarra@mairie-villeurbanne.fr

Accès transports en commun :

bus C17 Arrêt Place des Buers

bus 37 Arrêt Buers/Salengro

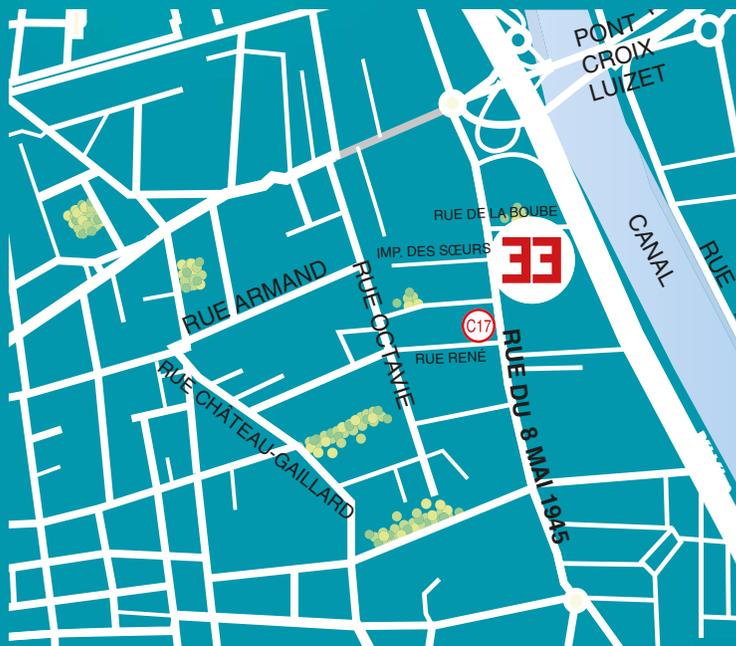
Station Vélo'v proche

Ouvert du mardi au jeudi

de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h

et le vendredi de 9 h à 12 h 30

Passage 33



vi || eurbanne

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE